

Cadre d'intervention

Programme de construction de parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

La Région a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, notamment auprès des publics demandeurs d'emploi renforcée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Cette même loi stipule que toute personne dispose du droit à être informée, conseillée, accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun.

Le CPRDFOP 2017-2022, adopté par l'Assemblée Plénière du 20 novembre 2017, met en avant dans son axe 3, un des enjeux essentiels de ce champ de compétence qui est de « construire une orientation facilitée tout au long de la vie ». Cette ambition est portée notamment par le Service Public Régional de l'Orientation qui garantit « à toute personne l'accès à une information : gratuite, complète, objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux ».

La loi du 5 septembre 2018 vient renforcer le rôle des Régions ont désormais en charge « d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, d'élaborer et de diffuser la documentation correspondante, en direction des élèves et de leurs familles, ainsi que des étudiants et des apprentis, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ». Des complémentarités notamment à l'échelle des territoires seront à trouver de manière à optimiser les ressources déployées en Région, en direction de tous les normands s'engageant dans la construction d'un projet professionnel.

Afin de structurer cette nouvelle compétence en lien avec les besoins des territoires et en articulation avec l'offre de services existante, la Région Normandie va organiser, tout au long du premier semestre 2019, des « rencontres Régionales de l'Orientation qui aboutiront à l'automne 2019, à la définition d'une « Stratégie de l'Orientation normande ».

Enfin, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), l'Etat a souhaité confier aux Régions des crédits complémentaires pour la période 2019-2022 notamment pour « garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des Compétences Clés ». Le PIC cible ainsi les publics sans qualification (ayant un niveau de formation équivalent au niveau IV et infra). En Normandie, à fin septembre 2018, ces publics représentent 61% des demandeurs d'emploi, contre 54% en moyenne nationale. Dans ce sens, la Région Normandie souhaite, au travers de ce nouveau programme, structurer une offre de formation consolidée et renforcée sur l'ensemble du territoire au bénéfice des

normands en recherche d'emploi afin de faciliter et sécuriser leur accès à la qualification et à l'emploi.

Ce nouveau programme de formation a pour ambition de :

- Augmenter le niveau de qualification et l'accès à l'emploi des normands ;
- Mettre en place une offre de formation de proximité avec un accès facilité pour les publics qu'elle cible ;
- Structurer sur les territoires une offre de formation intégrée, globale et agile, en capacité de s'adapter et répondre aux besoins des publics et des entreprises ;
- Permettre aux normands de découvrir et expérimenter différents métiers parfois peu connus ou émergents, afin de permettre un élargissement de leurs choix professionnels.
- Renforcer la fluidité et la sécurisation des parcours des stagiaires pour éviter les ruptures via un accompagnement pédagogique renforcé tout au long parcours.

Au-delà de la structuration de cette nouvelle offre de formation, la Région s'attachera à renforcer les articulations entre ce programme et les autres programmes de formation qu'elle déploie (Programme QUALIF', Programme Socle de Compétences) afin de faciliter le retour à l'emploi des stagiaires.

I. Les finalités

Trois grandes finalités sont visées au travers de ce programme :

- Guider les normands en recherche d'emploi afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable, tant du point de vu de l'individu que de son environnement socio-économique,
- Développer et valoriser leurs compétences pour contribuer à la reprise de confiance et faciliter leur insertion professionnelle,
- Permettre leur retour à l'emploi et / ou l'obtention d'une qualification en lien avec le projet professionnel défini.

II. Les objectifs opérationnels

- 1. Réaliser un état des lieux du parcours du stagiaire afin d'identifier les compétences acquises, celles à développer, et permettre aux stagiaires de s'approprier leurs atouts et faiblesses afin de les mettre au profit d'un projet professionnel réaliste et réalisable**

Il est attendu des opérateurs de formation qu'ils procèdent systématiquement à la réalisation d'un bilan complet du parcours professionnel du stagiaire et d'une évaluation individuelle permettant d'identifier les capacités d'apprentissage du stagiaire. Il conviendra également d'identifier les acquis du stagiaire, les compétences à développer, ses appétences pour des secteurs professionnels, les freins et leviers liés à son environnement personnel et pouvant interférer dans la construction de son projet professionnel et plus largement dans le cadre de son parcours d'insertion professionnelle.

2. Permettre aux stagiaires de découvrir différents métiers afin d'élargir leurs choix professionnels au travers notamment de rencontres avec des professionnels

Pour répondre aux finalités de ce programme, il sera attendu des opérateurs de formation que des partenariats soient établis avec des entreprises notamment de leurs territoires afin de faciliter l'intervention de professionnels et la mobilisation de périodes de stage en entreprise dans le cadre de leurs offres de services. Par ailleurs, la Région va mettre en œuvre des accords de partenariat avec les branches professionnelles et sollicitera leur mobilisation au sein de ce programme afin de communiquer sur les métiers qu'elles recouvrent.

3. Permettre aux stagiaires de tester et d'expérimenter différents métiers afin de mieux appréhender les réalités du marché du travail

Cet objectif découle d'une volonté politique forte de permettre aux publics en démarche d'orientation de pouvoir expérimenter différents métiers via des outils dits d'immersion tels que :

- Les stages en entreprise ;
- Les périodes d'emploi de courtes durées en cours de parcours de formation (intérim, vacation, CDD de courte durée, bénévolat...) ;
- Les plateaux techniques formation au sein des organismes de formation, CFA ou encore lycées professionnels...

4. Développer les compétences des stagiaires visant à les rendre plus autonomes dans leur démarche de construction de projet professionnel,

La finalité de ce programme est de guider les stagiaires dans leur démarche de construction de projet professionnel. Il devra également permettre aux stagiaires d'être plus autonome dans leurs démarches d'insertion professionnelle via l'acquisition d'une méthodologie de construction de projet qu'ils pourront mobiliser tout au long de leurs parcours professionnels. Ce programme permettra par ailleurs aux stagiaires d'acquérir un premier niveau de connaissance de leur environnement socio-économique : les acteurs mobilisables pour accéder à l'emploi et à la formation, les conditions de financement des formations...

5. Renforcer les compétences générales nécessaires à la mise en œuvre du projet de formation et/ou d'emploi du stagiaire,

Ce programme permettra d'acquérir, de développer, voire de renforcer des savoirs généraux en français, mathématiques, en sciences et technologies mais aussi de développer des aptitudes cognitives de manière à faciliter l'insertion professionnelle des stagiaires et/ou de préparer une entrée en formation qualifiante ou certifiante.

Parce que la transition numérique est un enjeu pour tous les métiers d'aujourd'hui et de demain, qu'elle est synonyme de nouvelles pratiques en termes de collaboration et d'échange, que les nouveaux outils digitaux sont par nature au cœur de l'innovation de l'entreprise, la

Région souhaite permettre à tous les normands en recherche d'emploi d'acquérir, de développer, voire de renforcer des compétences numériques.

6. Développer les compétences transversales nécessaires à l'insertion professionnelle du stagiaire,

Au-delà des savoirs faire et des savoirs généraux, les savoir être professionnels occupent aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante dans les critères de recrutement des entreprises. Aussi, afin de faciliter l'insertion professionnelle des stagiaires, il est attendu que les contenus et les modalités pédagogiques développés par les organismes de formation soient l'occasion de développer d'autres compétences dites « transversales » à savoir des compétences sociales, civiques et comportementales telles que « travailler en collectif », « être autonome », « gérer ses émotions »...

7. Développer la mobilité physique et psychologique du stagiaire,

La question de la mobilité géographique se posant fréquemment dans les parcours d'insertion professionnelle, un accompagnement devra être proposée par les opérateurs afin de répondre à cette problématique en lien avec le projet travaillé. Il est ainsi attendu que les opérateurs de formation mobilisent les ressources existantes sur les territoires et développent une offre complémentaire en réponse aux problématiques de mobilité rencontrées par les stagiaires de ce programme.

III. Les modalités de mise en œuvre

Afin de structurer cette offre de formation, la Région va notamment recourir à :

- Des modalités de contractualisation permettant d'inscrire l'offre dans la durée tout en permettant des réponses formation souples et réactives ;
- Des appels à proposition afin d'expérimenter des actions et d'être réceptif à de nouveaux besoins émanant des territoires.

Afin de répondre au mieux aux besoins des publics et des territoires dont elle a la responsabilité, la Région souhaite :

- Proposer une offre de formation tout au long de l'année, au plus proche des bassins de vie afin de garantir son accessibilité,
- Proposer des parcours individualisés, en termes de contenus mais aussi en termes de modalités pédagogiques et d'intensité,
- Proposer une organisation pédagogique permettant de concilier l'emploi et la formation ; le travail sur le projet professionnel tout en consolidant ses compétences dites de base pour une meilleure sécurisation des parcours,
- Développer le recours à des mises en situation de travail, afin de contextualiser les apprentissages et faciliter le transfert dans l'emploi ;

- Mettre en place une « référence pédagogique unique » pour chacun des stagiaires de manière à assurer la coordination et la sécurisation de l'ensemble du parcours de formation.

D'un point de vue opérationnel, la Région Normandie prendra appui sur une animation locale visant à favoriser :

- L'adaptation de l'offre de formation au plus près des besoins des territoires ;
- Les échanges de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'orientation, de l'emploi et de la formation (Conseillers en Evolution Professionnelle, PLIE, Conseils Départementaux...) ;
- La visibilité de l'offre afin de la rendre accessible au plus grand nombre de normands en recherche d'emploi ;
- Son articulation avec l'offre de services des partenaires dans une logique de sécurisation des parcours d'insertion professionnelle ;
- Le partage d'une évaluation territorialisée de l'impact de cette offre de formation dans les parcours d'insertion professionnelle des stagiaires.

Afin de mieux articuler l'offre de services de ce programme de formation avec celles proposées notamment par les réseaux d'accueil, des conventions de partenariat seront formalisées afin que ces derniers contribuent aux côtés des organismes de formation et de la Région à :

- Informer le public, vérifier leur adhésion et leur pré requis et les orienter vers le programme,
- Maintenir un accompagnement en complémentarité de l'opérateur formation tout au long du parcours de formation afin d'assurer un regard croisé et sécuriser les parcours de formation notamment sur le volet freins périphériques,
- Contribuer à l'évaluation et à la mesure de l'impact du programme sur l'insertion professionnelle des stagiaires,
- Participer à la gouvernance locale du programme...

La Région prend en charge l'intégralité des coûts pédagogiques, pour l'ensemble des actions composant ce programme de formation.

Tous les stagiaires accueillis sur ce programme et ayant contractualisé avec la Région leurs droits et obligations, pourront prétendre à une rémunération de la Région. L'octroi de cette rémunération a pour vocation de soutenir le stagiaire dans son parcours d'acquisition de compétences notamment en contribuant en partie aux frais attachés à son parcours de formation.

En complément, une enveloppe financière sera dédiée afin de pouvoir trouver des solutions aux problématiques de mobilité, de logement, de garde d'enfant, ...que pourront rencontrer les stagiaires pour se rendre en stage en entreprise ou sur un plateau technique sur un site éloigné de leur domicile.

IV. Le public visé

De manière à faciliter l'accès de ce programme de formation au plus grand nombre, ce programme sera accessible aux normands :

- en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi,
ou
- sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel,

Le public visé devra, selon les situations, être :

- en démarche d'orientation et/ou de reconversion professionnelle, et ayant besoin d'élargir ses choix professionnels,
- en demande de renforcement de ses compétences générales et transversales,
- en recherche d'un accompagnement dans la mise en oeuvre de son projet de retour à l'emploi.

La mobilisation de cette offre de formation s'inscrivant dans une logique de construction de parcours professionnel, la mobilisation de celle-ci par les Conseillers en Evolution Professionnelle sera facilitée de manière à sécuriser les parcours d'insertion professionnelle des publics qu'ils accompagnent. Par ailleurs, les normands en recherche d'emploi pourront accéder directement à ce programme de formation en contactant les organismes de formation, afin d'opérationnaliser l'ambition d'une plus grande accessibilité de l'offre de formation.

V. Un contrat d'engagement entre la Région et le stagiaire de la formation professionnelle

Au travers de ce programme, la Région engage des moyens importants pour apporter des réponses aux besoins des individus. A ce titre, elle souhaite mettre en place un « contrat », reprenant les engagements de chacun, les droits et devoirs, afin de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes.

VI. Un nouveau service numérique aux usagers : des parcours, un métier

La Région accompagne ce programme de formation par la mise en place d'un « service numérique », un e-portail dans le domaine de la formation professionnelle, à destination des normands, des stagiaires de la formation professionnelle et des entreprises, afin de rendre plus visible et lisible l'offre de service de la formation professionnelle de la Région : le site «parcours-métiers.normandie.fr » qui est opérationnel depuis fin 2018 sur le volet communication sur les actions de formation et dont l'offre de service sera progressivement étoffée.

Il permet d'ores et déjà d'accéder au catalogue des formations proposées en Normandie et obtenir un premier niveau d'information.

A terme, ce service numérique sera composé :

D'un espace pour les demandeurs d'emploi pour :

- Obtenir des informations sur la qualité des formations proposées, les résultats obtenus (réussite à la certification, taux d'insertion à l'issue ...),
- Avoir une information sur les places disponibles,
- Pouvoir faire des demandes spécifiques (en dehors du catalogue) pour la prise en charge par la Région d'une formation sur mesure,

D'un espace « projets » pour les entreprises normandes et/ou les territoires pour :

- Promouvoir l'action de la Région sur le champ de la formation professionnelle,
- Que les entreprises souhaitant former de futur(s) collaborateur(s) puissent faire connaître leur(s) besoin(s) et se faire accompagner par la Région pour mettre en place une formation sur mesure,
- Accéder aux profils des stagiaires formés et / ou diplômés et disponibles pour un emploi.

D'un espace dédié aux stagiaires de la formation professionnelle pour :

- Les aider à préparer l'après-formation et mettre en avant les nouvelles compétences acquises en formation, faire connaître leur candidature pour faciliter leur retour à l'emploi,
- Evaluer la formation qu'ils ont suivie, dans le cadre de l'évaluation plus globale menée par la Région auprès de l'ensemble des parties prenantes,
- Informer la Région de leur reprise d'emploi à l'issue ou dans les mois suivants la fin de la formation.

Ce service numérique permettra par ailleurs à la Région de constituer des communautés de stagiaires, de les animer et de les « mettre à contribution » en cas de besoin, et notamment pour faire évoluer le service proposé.

VII. Les critères de performance du programme

Au regard des ambitions et des finalités de ce programme, il est attendu qu'à l'issue de celui-ci au moins 70% des stagiaires auront :

- Obtenu une nouvelle qualification / certification professionnelle,
- ET / OU
- Obtenu un contrat de travail
- OU
- Créé leur propre emploi via la reprise ou la création d'une entreprise.